

# La Grande Conversation

La revue de **Terra Nova**

## De nouveaux équilibres pour le monde agricole

Écologie

---

Par Dominique Potier

Publié le 11 juin 2026

Député de Meurthe-et-Moselle

Après son vote à l'Assemblée nationale, le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (UPSA) arrive en discussion au Sénat. C'est l'occasion pour faire le point avec le député de Meurthe-et-Moselle sur la situation du monde agricole français à la recherche d'un nouveau modèle de développement.

LA GRANDE CONVERSATION

**Alors que le projet de loi d'urgence agricole présenté en janvier par le Premier ministre est examiné à l'Assemblée nationale, quels vous semblent être les principaux défis structurels auxquels le monde agricole devra répondre à court et à long terme ?**

---

Si je ne devais retenir que deux grands enjeux pour le monde agricole, je citerais d'abord le défi climatique, puis le défi démographique. Nous faisons face, d'un côté, à un véritable

mur climatique, particulièrement au sud de la Loire, avec en première ligne la question de l'eau. Et, de l'autre, à une falaise démographique : un agriculteur sur deux pourrait faire valoir ses droits à la retraite dans la décennie à venir.

L'enjeu est donc considérable.

Sur les 27 millions d'hectares de surfaces agricoles que compte la France, près de 10 millions vont changer de main. Deux trajectoires se dessinent alors. Soit ces terres alimentent une dynamique d'agrandissement et de spécialisation des exploitations, soit elles deviennent l'opportunité d'une relève avec 200 000 nouveaux agriculteurs à installer.

Cette question démographique est indissociable du modèle économique et agricole que nous choisissons de développer. Si nous nous dirigeons vers une France à 200 000 agriculteurs seulement, nous prenons le risque d'un appauvrissement économique, écologique et social. Le renouvellement générationnel n'est donc pas un enjeu secondaire. C'est un point de bascule. C'est à cet endroit précis que se joue l'essentiel : la capacité à accompagner l'émergence d'une agriculture plus résiliente, plus robuste, moins dépendante des intrants, notamment issus de la pétrochimie, et plus diversifiée. Une agriculture capable de répondre aux enjeux climatiques tout en contribuant à la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

## **Sommes-nous en capacité de relever ces deux défis ?**



La question centrale est la suivante : peut-on engager une véritable révolution agroécologique, atténuer et s'adapter au dérèglement climatique, tout en garantissant la productivité

future ? J'en suis convaincu. Cette révolution est précisément ce qui permettra de préserver notre capacité de production. Toute la difficulté du moment tient à une opposition qui s'est installée dans le débat public, et qui est largement artificielle : celle entre environnement et production. En réalité, l'un conditionne l'autre. Le bon sens paysan comme la science la plus prospective convergent aujourd'hui pour dire qu'il existe très peu de marges de progrès dans le technosolutionnisme. L'essentiel relève de l'agronomie et, plus précisément, de l'agroécologie, c'est-à-dire de la capacité à produire avec la nature, en la protégeant, en la régénérant et en faisant fructifier la santé des sols.

Pour comprendre ce que nous avons à faire aujourd'hui, il faut se souvenir que nous avons déjà su conduire une transformation d'une ampleur comparable. Dans l'après-guerre, la France fait face à un défi très concret de productivité : nourrir le pays. Elle doit à cette fin accompagner une transformation profonde de son modèle économique et social. Une révolution technologique est alors à l'œuvre. La mécanisation bouleverse les campagnes, dont les paysans représentent alors un tiers des actifs du pays, tandis que l'essor industriel, reconfigure l'ensemble de l'économie. Il faut organiser une mutation d'ampleur, accompagner le départ massif de paysans, transformer les structures agricoles et faire émerger un nouveau modèle productif.

Pour relever ce double défi, la France se dote d'un cadre politique et institutionnel à la hauteur. Dans l'esprit des grandes coalitions de reconstruction, autour notamment d'Edgard Pisani et de François Tanguy-Prigent, elle met en place des lois de régulation qui vont structurer durablement le modèle agricole français, dans ce qu'il a de plus cohérent et de plus performant.

Il y a notamment les lois foncières, qui reposent sur un triptyque. D'abord, le contrôle des structures, qui organise le partage des terres à travers une régulation conjointe de l'État et de la profession. Ensuite, le statut du fermage, qui rééquilibre

le rapport entre capital et travail en faveur de l'exploitant. Enfin, la capacité d'intervention publique sur le marché foncier. Ce triptyque a façonné un paysage agricole singulier, qui n'est ni celui des grandes exploitations d'Amérique du Sud, ou encore d'Europe de l'Est. Il dessine un modèle français d'agriculture à taille humaine.

Dans le même mouvement, la France renforce ses outils coopératifs, structure les marchés et contribue à inventer, à l'échelle européenne, une politique agricole commune. Autrement dit, elle parvient à articuler régulation publique, organisation collective et instruments d'économie sociale de marché. Parallèlement, la fin de la paysannerie, la plus grande mutation professionnelle du siècle, est accompagnée socialement par des institutions *ad hoc*.

Face à des défis considérables, c'est une véritable épopée du progrès agricole qui est engagée. Une révolution à la fois technologique et scientifique, avec l'augmentation des rendements, économique, avec la transformation des structures de production et de commercialisation, et sociale, avec l'émancipation des agriculteurs par la construction de nouvelles formes de solidarités professionnelles.

Autrement dit, nous avons déjà su conduire collectivement une transformation radicale de notre agriculture en réponse à des réalités historiques. La question qui se pose aujourd'hui est d'une autre nature, mais d'une ambition comparable : **sommes-nous capables de piloter une nouvelle transformation, fondée non plus sur l'intensification, mais sur la soutenabilité par l'accueil d'une relève non issue des familles d'agriculteur ?**

Je ne désespère pas que cela soit possible, mais j'observe que, pour l'instant, le mouvement social paysan et les réponses politiques empruntent une autre voie. Elles se distinguent de ces grandes réformes de régulation et concentrent leur énergie sur l'abaissement des normes environnementales.

Derrière l'idée de simplification, la dérégulation est devenue le nouveau mantra. L'agriculture, en cela, n'est pas un cas isolé. C'est un mouvement plus large, à l'échelle de l'Union européenne, où l'on voit se déconstruire progressivement, omnibus après omnibus, le Pacte vert. Tout ce qui avait été construit comme système de progrès social et environnemental, que ce soit pour l'industrie automobile, la chimie ou l'agriculture, est peu à peu remis en cause au profit d'une logique de compétitivité. Bien sûr, tout le monde est favorable à une part de simplification. Et il faut se garder d'empiler des règles inapplicables. Mais, dans le même temps, nous sommes en train de passer à côté de l'essentiel, sous l'effet d'un récit politique qui s'est progressivement imposé. Ce récit fait de l'écologie l'ennemi du revenu agricole et de la souveraineté alimentaire. Or, ce récit n'est fondé ni sur la science, ni sur la réalité économique. Mais il est efficace. Pour l'instant, c'est lui qui structure le débat public. Il est porté par des forces politiques conservatrices et par l'extrême droite, mais il a aussi gagné une partie de la majorité. Il fait écho à un syndicalisme agricole qui, pour partie, s'est radicalisé. Certains signaux faibles doivent nous alerter. On a vu dans les mobilisations récentes des tags « à vendre » sur les façades de l'INRAE, une défiance aux prophylaxies vétérinaires dans la crise de la dermatose nodulaire contagieuse. On a même vu l'inscription « collabos » sur un bâtiment de groupements de défense sanitaire. Cette contre-révolution culturelle nous distrait aujourd'hui des véritables défis structurels que sont le climat et le renouvellement des générations.

Quand une institution de recherche ou l'ANSES est visée, quand des acteurs sanitaires sont ainsi désignés, c'est que nous avons

DOMINIQUE POTIER

perdu la boussole.

La vérité c'est une baisse tendancielle des rendements, liée notamment à l'épuisement progressif des sols depuis plusieurs décennies. Les rendements ne progressent plus, et tendent même à baisser, tandis que la multiplication des épisodes climatiques extrêmes fragilise durablement la prévisibilité des productions.

LA GRANDE CONVERSATION

## **Que faire face à la baisse des rendements ?**



Nous devons inventer une nouvelle façon de produire. Il faut imaginer une agriculture plus sobre. Deux perspectives coexistent aujourd'hui.

La première consiste à affirmer que la France doit continuer à produire et à garder sa place dans les échanges internationaux, notamment avec le Maghreb. C'est l'une des vocations historiques des pays européens, et de la France en particulier, que de contribuer aux grands équilibres alimentaires mondiaux, notamment pour les céréales. Ces échanges céréaliers autour de la Méditerranée ne sont pas nouveaux. Ils s'inscrivent dans une histoire, qui remonte à l'Antiquité. Ils reposent sur une complémentarité naturelle entre des bassins de production aux réalités pédoclimatiques et démographiques très différentes. Nous avons aussi une carte à jouer sur des productions à forte valeur ajoutée. Mais cette ouverture ne doit pas nous faire perdre de vue un second impératif, qui est tout aussi structurant. Nous devons reconquérir notre capacité à produire, sur notre propre sol, de la viande blanche et rouge, des fruits et des légumes. C'est essentiel si nous voulons préserver notre souveraineté alimentaire, la vitalité de nos filières agricoles et de nos territoires.

Dans cette perspective, notre handicap n'est pas seulement une concurrence internationale trop souvent déloyale. Il est aussi agronomique. Nous devons investir massivement dans l'agroécologie, non pas comme une option parmi d'autres, mais comme la condition même de la soutenabilité et de la productivité de demain. L'autre voie est de se battre pour un partage plus juste de la valeur, de la fourche à la fourchette. Car sans rémunération juste, aucune transition ne pourra tenir dans la durée.

Une contrainte physique s'impose à nous avec une force croissante : celle de l'eau. Les projections sont sans ambiguïté. À l'échelle du bassin Adour-Garonne par exemple, on pourrait faire face, dans les prochaines décennies, à un déficit de l'ordre

d'un litre sur deux par rapport aux besoins. Cette réalité est particulièrement marquée dans le Sud-Ouest, déjà très exposé au dérèglement climatique. Elle nous oblige à repenser en profondeur nos usages et nos arbitrages collectifs. Dans un contexte de rareté, la question du partage de l'eau se posera de manière aiguë. Comment allons-nous hiérarchiser l'irrigation agricole, l'eau potable, la sécurité incendie, le refroidissement des centrales nucléaires, la navigation ou le maintien des milieux aquatiques et de la biodiversité ? Nous sommes au défi de nouvelles coopérations et d'innovations à l'échelle des territoires pour partager ce bien commun.

Cette exigence de sobriété ne concerne pas seulement l'eau. Elle s'impose également pour le pétrole. Aujourd'hui, nous produisons environ 30 % des engrais azotés sur le sol européen, les deux tiers étant importés. Une relocalisation complète de cette production se heurterait à des limites majeures, notamment en termes de disponibilité de l'hydrogène, et d'eau. Autrement dit, elle mobiliserait des ressources déjà contraintes dans des proportions difficilement soutenables. Nous devons donc apprendre à être plus sobres, non seulement en eau, mais aussi en pétrole, et donc en engrais azotés. La fin de notre dépendance aux hydrocarbures passe aussi par la reconquête de notre autonomie en protéines.

Concrètement, cela suppose de repenser en profondeur nos systèmes. Il faut développer la polyculture, fondée sur des rotations longues et une mosaïque paysagère. Il faut redonner toute sa place à l'herbe et à l'élevage. Il faut produire davantage de protéagineux, pour l'alimentation animale et humaine.

Cette révolution est copernicienne parce qu'elle renverse la logique dominante actuelle. Aujourd'hui, nous importons des intrants et nous exportons des céréales. Demain, il faudra reconstruire des systèmes plus complexes, plus autonomes car plus diversifiés. Cela suppose aussi une transition alimentaire, et mobilisation de l'amont. Elle demande davantage de technicité,

davantage de connaissances, une organisation différente. Produire des cultures associées, trier des graines mélangées, organiser de nouvelles chaînes de valeur : tout cela est plus complexe que les modèles actuels. Mais avons-nous réellement le choix ?

Pour réussir cette transformation, le monde agricole devra retrouver des formes de planification et de partage. Cette culture a existé. Elle a structuré l'organisation des terres et des filières pendant plusieurs décennies. Elle est aujourd'hui en partie affaiblie, supplantée par des logiques plus individualistes et concurrentielles. Or, dans les conditions actuelles, les arbitrages économiques de court terme poussent plutôt à l'agrandissement des exploitations plutôt que de chercher davantage de valeur ajoutée.

C'est ce qui explique des tendances lourdes, comme l'effacement progressif de l'élevage dans certains territoires.

#### LA GRANDE CONVERSATION

**Dans un contexte de forte concurrence sur l'usage des sols, liée notamment à l'extension urbaine, la question du foncier devient centrale. Si l'on développe des modèles plus agroécologiques, comme le bio, il faudra souvent plus de surfaces pour produire autant. Dès lors, le foncier n'est-il pas une question stratégique pour réussir la transition agricole ?**

---

L'agrandissement, tel qu'il se dessine aujourd'hui se traduit par un appauvrissement économique, écologique et social du territoire. C'est pourquoi je suis inquiet. Les discours publics comme certaines positions professionnelles ne sont pas rassurants. Un tabou a été levé début 2026, celui du nombre de paysans. Or, c'est une question centrale. Lors de la loi

d'orientation et d'avenir agricoles, nous avons posé un principe simple : maintenir le nombre d'agriculteurs. Environ 500 000 aujourd'hui. Un départ, une installation. Parce que travailler la terre demande de l'intelligence, de la présence humaine, et ne peut pas être entièrement suppléé par la technologie. Ce cap était partagé.

Et puis il y a eu une rupture. Ce qui relevait d'un horizon, l'agroécologie, est désormais présenté comme une contrainte, voire comme un obstacle. C'est ce basculement qui est préoccupant. Parce qu'en renonçant à cet horizon, on renonce aussi à penser le renouvellement des générations et, au fond, l'avenir même de notre modèle agricole.

LA GRANDE CONVERSATION

## **Qu'est ce qui a engendré cette rupture ? Est-ce l'arrivée de la nouvelle ministre de l'agriculture ?**

---

Pour moi, la bascule se situe au moment de la crise agricole, quand Gabriel Attal était à Matignon. À ce moment-là, il y a une série de promesses plus ou moins démagogiques faites dans l'urgence, et derrière, une difficulté à les tenir. On entre alors dans une séquence où l'on empile des textes, sans que la ligne soit vraiment stabilisée.

Au Salon de l'agriculture, il se passe quelque chose d'important. Sur la base d'un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), que je juge contestable dans ses présupposés scientifiques, la question de la compétitivité des exploitations françaises a été posée de manière très frontale.

Quand la ministre pose, même implicitement, la question du nombre de paysans, on touche à quelque chose de très

profond. Si le seul critère devient le revenu individuel, alors, en théorie, peu importe que l'on soit 500 000 ou 100 000 agriculteurs, du moment que ceux qui restent vivent bien.

Mais cette logique n'a pas de limite.

Or, à un moment donné, la question est celle de la richesse collective : quelle valeur voulons-nous produire sur le territoire national et de combien d'actifs avons-nous besoin pour y parvenir ? Moins de paysans, ce n'est pas seulement moins d'exploitations, c'est moins de richesse produite en France, moins d'ancrage et une dépendance accrue.

#### LA GRANDE CONVERSATION

**On observe aujourd'hui le développement du salariat agricole et, en parallèle, l'émergence de modèles de type "firmes agricoles". Que révèle cette évolution ?**

---

Ce que nous voyons émerger aujourd'hui, et que des sociologues comme François Purseigle ont bien documenté, c'est un mouvement de transformation silencieux mais profond du modèle familial. Apparaissent des formes sociétaires qui s'apparentent de plus en plus à des firmes, avec des logiques de rationalisation des coûts et d'une financiarisation dangereuse du patrimoine rural.

Ce mouvement n'est pas entièrement assumé dans le débat public. Or, il pose une question fondamentale : sommes-nous en train d'abandonner, sans le dire, le modèle historique de l'agriculture française ? Car ce modèle est singulier. Il repose sur une économie profondément régulée, qui n'a jamais été un marché ultra-libéral. Les marchés agricoles sont encadrés par des normes sanitaires, sociales, environnementales. Une part très importante de la production passe par des coopératives. Et

surtout, une part significative du revenu agricole repose sur des aides publiques et fiscales. Autrement dit, nous sommes dans un système d'économie sociale de marché, largement structuré par des mécanismes de régulation.

Ce cadre a permis de maintenir un modèle d'agriculture fondé sur des entrepreneurs familiaux ou coopérateurs. Des agriculteurs qui sont à la fois travailleurs, décideurs et propriétaires de leur outil de production. C'est cela, au fond, qui définit le paysan aujourd'hui. Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est la fragilisation progressive de cet équilibre : le passage de la terre à la firme.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, et ces questions ne sont pas tranchées. Le statut du paysan, le modèle socio-économique que nous voulons défendre, l'orientation agroécologique de notre agriculture : tout cela est encore ouvert, mais cela vacille. Et cela vacille plutôt dans le sens d'une libéralisation progressive, notamment sur un point absolument central : le foncier. C'est la question mère. C'est celle sur laquelle je me bats depuis des années. Or, ce qui est frappant, c'est qu'elle reste largement un angle mort du débat public. Personne ne propose frontalement une dérégulation du foncier mais, dans les faits, c'est bien ce qui est à l'œuvre. Les mesures adoptées récemment relèvent davantage du replâtrage que d'une réforme structurelle. Il y a bien eu quelques avancées, notamment autour des démembrements de propriété ou du rôle des SAFER, mais cela reste fragile. Ce sont des ajustements, pas une refondation. Or, tout l'édifice doit être repensé. Car aujourd'hui, le développement des formes sociétaires ou le travail par un tiers permet de contourner largement les dispositifs de régulation existants.

Historiquement, les lois foncières reposaient sur deux piliers. D'une part, un État qui connaissait finement les territoires, à travers ses services déconcentrés. D'autre part, une profession organisée, vigilante, qui portait elle-même un projet de justice foncière.

DOMINIQUE POTIER

Aujourd'hui, ces deux piliers se sont affaiblis. Les moyens de l'État ont quasiment disparu. Et, dans le même temps, une partie de la profession a renoncé, on laisse faire. Il en résulte une dérégulation silencieuse du foncier, qui constitue un non-dit majeur du débat agricole.

Toute forme de planification passe par la maîtrise du sol et de l'eau. La maîtrise collective et solidaire de ces ressources est devenue déterminante. Si elles deviennent des objets d'accaparement, nous sommes dans l'impasse. Dès lors que chacun peut devenir le prédateur de son voisin, nous basculons dans un marché destructeur de valeur. Et c'est bien cela qui est en jeu aujourd'hui : non seulement un modèle économique, mais une certaine idée de l'agriculture et du rôle des paysans dans la société.

LA GRANDE CONVERSATION

**Faut-il donner davantage de pouvoir aux régions en matière agricole, ou privilégier une planification nationale de long terme ?**



Je suis assez prudent sur l'idée d'un transfert massif de responsabilités vers les régions. Il est évident que les territoires sont très différents, que les systèmes agricoles, les terroirs, les enjeux hydriques ou climatiques varient fortement. Et il est légitime que les politiques publiques puissent s'adapter à ces réalités.

Mais il ne faut pas se tromper de niveau de décision. L'agriculture n'est pas un secteur comme un autre. Elle touche à des biens fondamentaux, comme l'alimentation, l'eau, les sols, et elle repose déjà sur un système très régulé à l'échelle nationale et européenne. Si l'on va trop loin dans la régionalisation, on prend le risque de créer des inégalités majeures entre agriculteurs.

Il existe déjà une forme de subsidiarité régionale. Les régions gèrent une partie des aides, elles disposent de leviers importants, notamment à travers les schémas des structures agricoles. Elles peuvent fixer des seuils, par exemple en matière d'agrandissement des exploitations. La Bretagne, ainsi, a fixé des seuils relativement bas pour déclencher le contrôle des structures, autour de 50 hectares. À l'inverse, dans le Grand Est, les seuils peuvent monter jusqu'à 200 hectares.

Je me méfie donc d'une régionalisation excessive. Nous disposons par ailleurs déjà d'outils de gouvernance territoriale efficaces, notamment sur la question de l'eau. Les agences de l'eau, créées dans le cadre de la grande loi de 1964, constituent une forme d'intelligence collective remarquable. Elles permettent de penser la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydriques, ce qui est plus pertinent que les frontières administratives. Elles articulent une politique nationale avec des déclinaisons territoriales à travers les schémas d'aménagement et de gestion de la ressource. Nous n'avons pas besoin de tout réinventer. Mais il faut veiller à ce que cette différenciation territoriale ne se traduise pas par une fragmentation des règles et une mise en concurrence des régions entre elles.

## Est-ce que le débat public actuel sur l'agriculture porte aujourd'hui sur les bons sujets ?

---

Ce qui est frappant aujourd'hui, c'est le décalage entre l'intensité des débats politiques et les véritables enjeux structurels. On se déchire, par exemple, depuis plusieurs lois agricoles successives, sur des sujets comme les néonicotinoïdes. Prenons le cas de l'acétamipride. La sortie par le haut est pourtant simple : un arbitrage par la science réglementaire.

Les agences ont pour mission d'évaluer ces substances selon des protocoles rigoureux. Si l'expertise conclut que le produit est dangereux, il faut l'interdire. Et chacun doit s'y tenir, y compris les organisations agricoles. Si, à l'inverse, il est jugé non dangereux dans les conditions d'usage définies, il nous faut l'accepter. Mais cela suppose une cohérence politique et une capacité à s'en remettre à la science, plutôt qu'à des postures.

Dans une démocratie moderne, l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytosanitaire ne peut se faire sous la pression ni de la dictature du marché ni sous celle de l'opinion. Nous avons – au fil de rapports parlementaires et Commissions d'enquête – formulé des propositions solides pour consolider un régime d'autorisation, fondé sur la science, mieux harmonisé à l'échelle européenne. La phyto pharmaco vigilance croisée avec les données épidémiologiques serait par exemple une façon d'intégrer les principes *One Health* à la prise en compte de l'exposome au service d'une politique de prévention des risques. Toutes les études prospectives nous disent l'urgence d'agir pour protéger l'eau potable.

Dans le même registre, je porte une proposition de nature à lutter efficacement contre les concurrences déloyales : nous

devons inverser la charge de la preuve en exigeant que les entreprises multinationales qui exportent en Europe produisent une certification établie par un organisme indépendant agréé par l'Union européenne garantissant le respect – *in situ* – de nos normes communes sur le plan sanitaire et environnemental. Les polarisations actuelles nous épuisent et nous empêchent d'aborder les vrais sujets.

On estime ainsi qu'il manque plusieurs milliards d'euros pour permettre aux agriculteurs de vivre correctement de leur travail. Or, ces marges existent dans la chaîne de valeur, notamment du côté de la distribution, mais aussi, dans certains cas, de la transformation. C'est là qu'il faut agir. Les outils existent. Les contrats tripartites, inspirés des principes du commerce équitable, permettent de sécuriser les revenus des producteurs en engageant à la fois les transformateurs et les distributeurs sur des prix et des volumes dans la durée. Nous avons déjà des exemples concrets. Picard a mis en place des contrats pluriannuels garantissant des débouchés sur plusieurs années dans la production légumière. Cela donne de la visibilité et permet d'investir.

Ici et là, on voit émerger des initiatives intéressantes. Dans l'Est de la France, par exemple, des exploitations produisent des céréales bio transformées en aliments pour animaux, pour des ateliers d'élevage de poules pondeuses. Chaque atelier crée de l'emploi à l'échelle de la ferme. Des distributeurs comme Biocoop s'engagent à acheter les œufs à un prix défini, ce qui sécurise la filière. L'enjeu est de changer d'échelle. Si la commande publique, notamment à travers la restauration collective, s'aligne sur ces modèles contractuels, on peut structurer des filières entières. On peut passer de quelques dizaines d'emplois à des centaines, en organisant à la fois la production, l'accompagnement technique et les débouchés. Au fond, il s'agit de retrouver une logique qui a déjà fait ses preuves dans l'agriculture française.

DOMINIQUE POTIER

Le contrat de fermage en peut nous inspirer. En sécurisant l'accès au foncier pour des générations d'agriculteurs, en leur donnant des garanties de long terme, il a permis de sécuriser les investissements de modernisation.

C'est cette logique qu'il faut réinventer. Une logique contractuelle, pluriannuelle, qui stabilise les relations économiques et crée les conditions de la prospérité.